

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 JUIN 2014**

Au cours de sa séance du 19 juin 2014 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé la signature d'une convention avec l'aménageur du lotissement « Les Côteaux de la Gentière ».**

L'acquisition récente par l'aménageur de terrains privés implantés entre l'assiette du lotissement à l'origine et les rues de Lambanie et Saint-Clément a conduit au projet de modification de son périmètre et d'implantation de 4 constructions supplémentaires. Cette extension permet l'intégration de ce nouveau quartier au village par la réalisation de deux liaisons routières au niveau des rues précitées. Les divers aménagements consécutifs, notamment la cession de terrains par la commune, ont été l'objet d'accords passés entre l'aménageur et la commune concrétisés par l'élaboration de la convention présentée au Conseil.

➤ **autorisé la signature entre le Conseil Général et la Commune d'une convention relative à l'entretien de la R.D.7 dans la traverse de SAULNY.**

Cette nouvelle convention annule et remplace celle du 11 juin 2012 suite au déplacement des limites du ban communal consécutif à la réalisation du giratoire à l'intersection des R.D.7 et R.D.50a. Elle concerne le fauchage, les signalisations horizontales et verticales ainsi que la viabilité hivernale.

➤ **autorisé la signature de la convention annuelle avec la Ville de WOIPPY relative à l'animation estivale.**

Comme tous les ans, les enfants de SAULNY âgés de 4 à 11 ans pourront fréquenter cet été l'animation estivale « Sport et Culture pour tous » organisée par la Ville de WOIPPY.

➤ **autorisé la signature d'une convention avec GrDF relative à la mise en place de compteurs communicants.**

Cette nouvelle génération de compteurs permet d'effectuer un relevé sans avoir à pénétrer chez les clients. Leur mise en place nécessite l'installation d'équipements techniques sur deux sites communaux. La convention présentée régie les conditions techniques, administratives et financières de celle-ci.

➤ **accordé le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier de la Commune.**

Le bénéfice de cette indemnité doit être renouvelée après chaque élection communale ou chaque changement de Trésorier.

➤ **adopté la première décision budgétaire modificative pour 2014.**

Il s'agit de virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

➤ **accordée une subvention afin de soutenir une participation à un raide humanitaire.**

Un élève ingénieur domicilié sur la commune envisage de participer au raide humanitaire « 4L Trophy » en 2015, dont le but, après un parcours de 6000 km à travers la France, l'Espagne et le Maroc, est d'apporter des fournitures scolaires et sportives aux écoles du Sud Marocain en difficultés.

➤ **revalorisé de 2 % les redevances d'utilisation de la salle polyvalente et de l'espace socio culturel pour 2015.**

➤ **pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'électricité en 2013.**

➤ **pris acte de la suite donnée à trois déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

Cela concerne la vente de trois maisons d'habitation dans le cadre desquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

.../...

➤ **pris acte de la communication présentée par le Maire sur les rythmes scolaires.**

Le Maire a rappelé la Loi sur les nouveaux rythmes scolaires et bien que toujours opposée à ces nouvelles dispositions, a précisé que la commune les appliquera à compter de la rentrée de septembre 2014. La demi-journée ajoutée au temps scolaire ayant été acceptée le samedi matin par l'Education Nationale, les nouveaux horaires seront les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h15 à 11h45 et 13h30 à 15h30
- Samedi : de 09h30 à 11h30.

Les enfants pourront soit quitter l'école à 15h30, soit bénéficier de l'accueil périscolaire dès 15h30.

➤ **reconduit pour 2014 l'organisation du concours des maisons fleuries.**

Le passage du jury est programmé le samedi 05 juillet prochain.

➤ **modifié l'accord d'une subvention au bénéfice de l'école élémentaire.**

Cette subvention a été accordée dans le cadre d'une classe transplantée en Normandie en mai dernier. Devant être versée directement à l'organisateur, il s'agissait de remplacer la F.O.L. (Fédération des Oeuvres Laïques) par V.T.F.-Vacances.

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

### **INFORMATIONS :**

Deux appartements communaux sont à louer dans l'enceinte du groupe scolaire  
à compter du 01 septembre 2014.

Type F4 – 90 m<sup>2</sup> - cave et garage – chauffage individuel au gaz – loyer 737 € -  
Pas de charge sauf taxe ordures ménagères (montant 2013 = 156 € par appartement)

**DEPOSEZ VOS ANCIENNES LUNETTES EN MAIRIE**

**Le Médico Lions Club de France**

**les récupère pour redonner la vue à des yeux sans vie  
dans les pays en difficultés.**